

La Belgique va tourner la page de la ségrégation des métis

Publié le dimanche 08 avril 2018 à 18h37 - Mis à jour le dimanche 08 avril 2018 à 18h47

La Chambre a adopté récemment une proposition de résolution à l'unanimité pour effacer ces injustices.

C'est un vote important qui a été quelque peu occulté par le débat sur l'amputation de la dotation du prince Laurent. Avant de partir en vacances, la Chambre a approuvé à l'unanimité une proposition de résolution qui reconnaît la ségrégation dont les métis ont été les victimes dans les colonies belges.

Force est de le reconnaître : le sort de ces enfants nés d'un père blanc et d'une mère noire, Congolaise, Rwandaise ou Burundaise sous la colonisation a été longtemps ignoré. Plusieurs milliers d'entre eux auraient été enlevés à leur mère et envoyés par des religieux dans des orphelinats ou des pensionnats. En 1959, à la veille de l'indépendance du Congo, l'État belge a transféré nombre de ces enfants en Belgique où ils ont été mis sous tutelle, placés dans des homes ou encore adoptés par des familles belges.

Des excuses officielles de l'épiscopat

Longtemps tenue sous le boisseau, la question s'est invitée ces dernières années sur la scène publique, dans la foulée des débats idéologiquement passionnés et passionnels sur la colonisation. Une association s'est constituée, le problème a été médiatisé et a fait l'objet d'études historiques.

Il y a trois ans, le parlement flamand s'était intéressé à la problématique dans le cadre plus général des adoptions forcées. En mars 2017, le parlement francophone bruxellois avait déjà approuvé une résolution. Puis le 25 avril 2017, lors d'un colloque au Sénat, les évêques de Belgique ont présenté leurs excuses à ces enfants et à leurs mères.

L'Association Métis de Belgique a voulu franchir un pas supplémentaire et a appelé l'État belge à reconnaître les enlèvements forcés et la discrimination dont ont été victimes les enfants métis. Dans ce contexte, la Chambre a à son tour débattu de la problématique, d'abord en commission puis en plénière fin mars.

Par une résolution qui a intégré les propositions de Stéphane Crusnière (PS) et de Sibylle de Coster (MR) - lire ci-dessous - l'assemblée unanime a reconnu la ségrégation des métis et a invité le gouvernement à prendre les mesures qui s'imposent pour résoudre les problèmes qui subsistent pour certains métis, par exemple ceux dont la nationalité belge a été retirée en 1960.

La résolution demande également de faciliter les retrouvailles entre les enfants et leur mère grâce à la collaboration des ambassades belges et de mettre en place un mécanisme qui facilite la consultation des archives coloniales en Belgique.

Réparations concrètes et symboliques

Les auteurs de la résolution ont explicité le sens de leur démarche et des réparations qui s'imposent.

La Belgique ne peut se dégager de sa responsabilité envers des personnes qui sont aujourd'hui ses citoyens" précise Sybille de Coster-Bauchau (MR), une des initiatrices de la démarche. "Certains enfants privés de leur nationalité belge ont dû faire face à de très nombreux problèmes d'ordre administratif. Il est important que leur situation soit régularisée pour qu'ils soient pleinement reconnus. Nous ne pouvons rester inactifs face à ce drame humain qui a mené à la séparation familiale engendrée par ce transfert vers l'Europe. Il convient, tant par l'ouverture des archives que par l'intervention de nos contacts dans la région des Grands Lacs, de faciliter l'identification des mères biologiques africaines ainsi que la mise en contact avec leurs enfants de celles qui se raient encore en vie."

Mais il faut aussi écarter dans la mesure du possible les parts d'ombre qui subsistent à propos des sources et des témoignages disponibles.

Des recherches historiques complémentaires

Sybille de Coster demande aussi que le Cegesoma mène des études complémentaires notamment concernant la responsabilité de nos propres autorités. "Il est important que le gouvernement puisse reconnaître publiquement et solennellement la responsabilité de la Belgique dans cette situation et s'excuser pour les manquements dont elle et ses représentants ont pu faire preuve à cette occasion. Notre pays en sortira grandi s'il regarde son passé en face. Il faut être capable de dire aux citoyens métis que leurs aspirations et leurs souffrances longtemps ignorées sont entendues aujourd'hui. C'est de l'ordre d'une justice réparatrice". Mme de Coster conclut qu'"il faut évidemment être prudents et tenir compte du fait que les circonstances de l'époque étaient différentes de celles d'aujourd'hui".

Stéphane Crusnière (PS), co-auteur du texte, souligne qu'"il faut aussi examiner comment les métis concernés peuvent obtenir une réparation morale et administrative pour les injustices dont ils ont été victimes. Nous demandons aussi que soit érigée une stèle commémorative, en reconnaissance des souffrances des métis". Enfin, le député socialiste insiste sur la nécessaire coordination par l'autorité fédérale de toutes les initiatives nécessaires, y compris celles des entités fédérées.

Christian Laporte

Voir aussi [Le Sénat appelle les autorités belges à s'excuser auprès des enfants métis](#)